

Mairie
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 06 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 29 novembre 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D642024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE
Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine –
M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – M. MURE Julien –
M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :
30/11/2024

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à
M. GAILLARD Bruno, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT
Ginette, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Enfouissement – Rue du Chemin Vieux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé deux devis d'un montant prévisionnel à la charge de la commune pour l'enfouissement Rue du Chemin Vieux, l'un pour le réseau télécom de 99 800.00 € et l'autre pour le réseau électrique de 335 454.17 € auprès du Syndicat Intercommunal d'énergie et de l'e-communication de l'Ain.

Illuminations

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat de consommables d'illuminations pour un montant de 1 369.52 € HT soit 1 643.42 € TTC auprès de la société BLACHERIE Illuminations.

Matériel – Services techniques

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat d'une perche élagueuse pour un montant de 688.75 € HT soit 826.50 € TTC auprès de la société GARRY.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 09 décembre 2024

Le Maire de REPLONGES,


Accusé de réception en préfecture
001210103208 20241206-D642024-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024